



Quitter le domicile conjugal

Par **teddyvero**, le **04/02/2013** à **15:44**

Bonjour,

mon mari et moi sommes séparés après infidélité de ce dernier, mais par commodités financières, nous vivons sous le même toit, cependant après quelques semaines cela devient compliqué à vivre et je souhaite qu'il quitte malgré tout le domicile conjugal: quelles démarches effectuer si nous sommes tous les deux en accord avec cette décision ?
merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **04/02/2013** à **19:35**

Bonjour, c'est au juge d'ordonner la séparation du domicile conjugal et de l'attribuer. aucun accord entre vous ne garantit que l'autre ne reviendra pas sur l'accord. Pour divorcer il vous faudra un avocat (au moins un si vous divorcez à l'amiable) et voyez avec lui pour signer un accord. attention vous êtes responsable des dettes et charges du ménage tant que vous n'êtes pas divorcés, cordialement